CONSEIL PEDAGOGIQUE : C'EST NON !

La concertation au sein des équipes pédagogiques (personnels travaillant sur une même classe, un même groupe d'élèves, dans une même discipline, …) est une nécessité pour mieux faire réussir nos élèves.

Cette concertation demande un investissement qui doit être pris sur le temps de travail des personnels et non résulter d'une énième action de bénévolat.

Cette concertation doit être offerte à tous les personnels volontaires et non à quelques uns choisis arbitrairement par le chef d'établissement.

Le conseil pédagogique tel qu'il est inscrit dans la loi Fillon et prévu par la circulaire de rentrée ne répond en rien à ces exigences ; c'est pourquoi les personnels soussignés s'opposent collectivement à sa mise en place dans leur établissement et demandent les moyens nécessaires pour une réelle concertation de tous.

Etablissement : . . . .

Nom Prénom	Catégorie	Signature